L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLÉANS.

VENDREDI, 29 NOVEMBRE 1889.

THEATRE DE L'OPERA.

Des hauts et des bas dans la représentation de *Guillaume Tell*, qui vient de finir et avec laquelle nous ne commencerons pas aujourd'hui. C'est dans notre prochaine revue hebdomadaire que nous lui donnons rendez-vous.

Demain, en matinée, *Mignon*. Le soir, *Rigoletto*, avec la distribution ci-après. *Le duc de Mantoue*, M. Furst; *Rigoletto*, M. Sassenare; *Sparafucile*, M. Dulac; *Gilda*, Mme Dussiac; *Madeleine*, Mlle Leavington.

A la matinée de dimanche : *Faust*, avec Mme D'Argy, dans le rôle de *Marguerite*.

Comme spectacle du soir, reprise de *Si j'étais roi!* dont la distribution ne nous est pas encore parvenue.

MM. Gallis et St-Jean sont attendus ce matin à la Nouvelle-Orléans.

Le début de M. Gallis aura lieu probablement mardi prochain.

Grand Opera House.

Le Grand Opera House a donné hier une matinée supplémentaire, afin de satisfaire au désir du public. C'est vous dire que l'opérette *Said Pacha* est un succès complet et que l'on trouve trop court l'engagement de la troupe Thompson. En effet cet engagement prend fin demain soir.

Donc *Said Pacha* ne sera plus joué que trois fois encore, deux soirées—vendredi et samedi, et la matinée de demain. La pièce est montée avec élégance, luxe aussi; la troupe la joue avec ensemble et plusieurs des chanteuses ont des minois dont il faut féliciter Said Pacha.

Dimanche, début de la compagnie du Union Square Theatre (New York) dans une pièce maintes fois applaudie ici et partout : *A Possible Case*.

Académie de Musique.

La fort heureuse série des représentations de la comédie-vaudeville : *A Night Off*, a cessé hier. Notre devoir est de féliciter à nouveau la troupe qui l'a jouée avec tant d'entrain. Elle déploiera le même ensemble, le même diable au corps dans la pièce, bien connue également, qui tiendra l'affiche aujourd'hui : *An Arabian Night*.

Boutade très plaisante et que vous allez revoir avec les interprètes mêmes qui ont su lui faire si belle carrière au Théâtre Daly, de New York.

Trois représentations en seront données : aux deux soirées d'aujourd'hui et demain ; à la matinée accoutumée de demain samedi.

Dimanche première soirée de Cora Vantassel.

Théâtre St. Charles.

A Pair of Kids, la bouffonnerie, si gaiment menée par M. Ezra F. Kendall, tient fort honorablement l'affiche. La moyenne des recettes est des plus acceptables et le succès artistique n'a subi aucune baisse. Tout au contraire, plus on voit M. Kendall et ceux qui le secondent, mieux on en apprécie la valeur.

Il est là, en effet, plusieurs comiques qui ne manquent point d'originalité. *A Pair of Kids* formera le spectacle d'aujourd'hui et des deux représentations de demain : midi—huit heures.

Dimanche, *Little Coquette*, avec Mlle Hettie Bernard Chase.

Faranta.

Les chefs de M. Baptiste Peynaud ne ressemblent point aux autres; elles sont des succès.

Le fameux [illegible] a lieu deux fois par jour, ne l'oubliez pas : à une heure de l'après-midi, à huit heures du soir. Cet engagement unique n'a plus que six ou sept jours de durée.

Musée-Théâtre.

Nous avons donné dans le précédent numéro de l'*Abeille* quelques détails du spectacle actuellement offert au Musée-Théâtre.

Nous renvoyons le lecteur à l'annonce de M. Robinson, en nous contentant de vous dire que ce programme nouveau, datant d'hier, est appelé à faire belle semaine.

Représentations tous les jours de 11 heures du matin à 10 heures du soir.

Camera Club.

Le New Orleans Camera Club fera, ce soir, à la Salle Tulane, University Place, une exhibition de vues très réussies et dont l'envoi est dû à la Société Photographique de Louisville, l'une des plus remarquables des Etats-Unis. La séance commencera à sept heures et demie.

Remerciments à M. F. E. Carrière pour l'invitation reçue.

Bal.

On sait que c'est demain qu'a lieu, à la Salle de l'Union Française, le bal [illegible] au profit de la Société St-Maurice. Tout promet une brillante soirée.

Prix du billet $1.

Consulter l'annonce pour tous autres détails.

—Une erreur grave s'est glissée dans la poésie de M. Jean Richepin, que nous reproduisions hier. Les deux derniers vers en sont comme suit :

Car tu vas resplendir parmi les ombres blanches
Qu'un marbre [illegible]

LES FOURNEAUX DE LA SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT-DE-PAUL, A PARIS.—La Société Saint-Vincent-de-Paul a ouvert ses fourneaux, où les pauvres, moyennant une modique somme de dix centimes, peuvent se procurer une portion de pain, de viande, de bouillon ou de légumes.

Ces établissements, au nombre de vingt-et-un, resteront ouverts tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, jusqu'au 30 avril 1890, de huit à dix heures du matin.

SUISSE.—L'ÉLECTION DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT ET DES JUGES, PAR LE PEUPLE.—LE FILS AINÉ DU COMTE DE PARIS.—Discutant une proposition de revision de la Constitution, le grand conseil de Bâle a rejeté, par 54 voix contre 51 et par 55 contre 50, l'élection des membres du gouvernement et des juges, par le peuple.

Le duc d'Orléans, fils ainé du comte de Paris, vient de se faire inscrire comme élève externe pour suivre les cours de l'Académie de Lausanne. Des officiers suisses lui donnent des leçons militaires.

Chez le tailleur :

Le Client.—Alors, je dois?

Le Marchand.—Nous disons : une selle anglaise, cent francs; éperons en écrins, trente francs, et trois mors, cent-cinquante francs.....

Le Client.—Diable! les mors vont vite!

Mon voisin de table me glisse cet horrible à peu près dont je lui laisse l'entière responsabilité :

Le lui sur le veau de Reinach? Mais c'est une loi [illegible].

[illegible] politique chez [illegible] vie.

—[illegible], la noblesse, c'est pas des gens intelligents.

—Pourquoi?

—[illegible] des gens qu'a pas le sang con-[illegible]

THE NEW-ORLEANS BEE.

[illegible]

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and [illegible] Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and especially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Daily, in advance, postage [illegible]

[illegible]

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3 [illegible]

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 29 nov. 1889.—Indications pour la Louisiane : Temps beau, plus froid, vents [illegible].

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Richard Burrell à Mlle Mary Jane Moore.
Henry Mitchell à Mlle Ernestine Schmidt.
Chas Jones à Mlle Augusta E. Hager.
Samuel Henderson à Mlle Bertha [illegible].
Samuel D. Morgan à Mlle Rosalie D. Morton.
[illegible] E. Hager à Mlle Florentine [illegible].

Naissances.

Mme Adolph [illegible], un garçon.
Mme Auguste [illegible], un garçon.
Mme A. E. Hager, une fille.
Mme Philip Dorsey, une fille.
Mme Frank A. Schnder, une fille.
Mme F. Mustacchio, une fille.
Mme Hamlet J. Davis, une fille.
Mme Geo de [illegible], une fille.

Décès.

Moses Levy, 3 jours, 260 rue du Canal.
Oscar McLean, 11 mois, 125 rue Bolivar.
F. M. Gleich, 77 ans, 625 rue Annunciation.
Henry A. Müller, 1 an, 367 rue [illegible].
Marie [illegible], 11 mois, 29 1/2 rue White.
[illegible]
Marie Arnaud, 36 ans, asile Ste-Anne et Marie.
Henry Munford, 66 ans, 217 rue Bienville.
Arthur Labauche, 36 ans, 219 rue Girod.

Ventes inscrites au bureau de l'annotateur des aliénations :

Henry Hotchert à F. Fisher & Son, un terrain borné par les rues Short, Carrollton, Levée et St-Charles, $600.

P. Gaspy et autres à E. P. Bergen, un terrain borné par les rues Olivier, Elisa, Verret et Eveline, $200.

Les mêmes à L. J. Peterson, un terrain borné par les mêmes rues que le précédent, $200.

J. F. Morel à Mme W. Pemberton, un terrain borné par les rues Bourbon, Hôpital, Royale et Quartier, $2,860.

Cour Civile.—Virginie V. Ratcliff contre son mari.—En divorce.

Pelican Brewing Company contre F. D. Becker.—Jugement pour $17 50 en faveur des demandeurs.

Marie L. Robert est émancipée.

J. Moore Wilson contre Henry Duvalle.—Jugement en faveur du demandeur pour $252 57.

Marie J. Briede est émancipée.

Henry Friedlander contre P. Klopman.—Jugement par défaut.

Les cours ont ajourné conformément aux ordres du Président relatifs au Thanksgiving Day.

Collision sur le fleuve.—Hier matin, à 8 heures, le steamship *Arion*, qui descendait le fleuve pour prendre la mer, a été heurté en face de la rue du Canal par le remorqueur *Charlie Wood*, dont l'avant a été brisé. Il a commencé immédiatement à sombrer et a fait les signaux de détresse.

Le remorqueur *T. Nicholls* est arrivé promptement à son secours et est parvenu, à l'aide de sa pompe, à épuiser l'eau qui envahissait la cale et avait déjà éteint le feu, rendant le *Wood* impuissant. Aidé d'un second remorqueur le *Nicholls* a remorqué le bateau endommagé qui, avec beaucoup de peine, a été amené à la cale d'Alger.

Il n'y a pas eu d'accident.

Louisiana Furniture Manufacturing Company.—C'est toujours une agréable tâche d'annoncer l'ouverture ou la construction d'une usine ou d'une manufacture quelconque à la Nouvelle-Orléans, où le besoin se fait si vivement sentir de l'agglomération de ces établissements qui la transformerait en un centre riche, actif et prospère répondant aux aspirations et aux besoins de sa population, comblant une lacune qui existe depuis trop longtemps en dépit de sa situation géographique.

De temps à autre les capitalistes se décident à hasarder leurs capitaux dans quelques entreprises, mais trop rares et trop timides sont encore ces efforts qui cependant tendent à se généraliser, grâce à l'heureuse intervention de la chambre de commerce dont les louables efforts finissent quelquefois par réussir.

Tout dernièrement on annonçait l'ouverture d'une fabrique de bougies et de savon; hier on posait la pierre angulaire d'une fabrique de meubles, première tentative de ce genre qui ait été faite jusqu'ici.

Très limitées seront ses dimensions, toutes modestes ses prétentions au début, la réussite devant seule décider de l'agrandissement qui deviendrait alors indispensable. Au début on se bornera donc à la fabrication des meubles bon marché pour entreprendre plus tard, s'il y a lieu, celle des meubles de luxe.

La fabrique est située au pied de la rue Dufossat et occupera le centre d'un terrain de 350 pieds sur 320 pieds donnant sur la rive du fleuve. Les bâtiments auront trois étages et seront construits en briques.

Les fondations sont déjà terminées et hier a eu lieu la cérémonie de la pose de la première pierre, sous les auspices de la Chambre de commerce. Au centre même du bâtiment avaient été placées des chaises pour les dames, et sur une estrade improvisée avec des bois de charpente devant servir à la construction de la bâtisse, avaient pris place le gouverneur Nicholls, l'avocat général, le maire, quelques conseillers municipaux, les membres de la Chambre de commerce.

Après une prière par le Rév. B. Palmer, le président de la manufacture, M. C. K. Hall, a pris la parole puis la pierre a été posée par M. A. K. Miller, président de la Chambre de Commerce. Un discours de M. Percy Roberts a clos cette fête à laquelle assistaient plus de 600 personnes que l'orchestre des Gardes Continentaux égayait de sa présence.

Le comité suivant avait charge de la cérémonie :

T. J. Woodward, chairman; L. M. Finley, W. B. Schmidt, S. O. Thomas, J. T. Hayden, Newton Buckner, Fred. Peters, T. Prudhomme, Robt. Mason, Gen. Ad. Meyer, Albert Baldwin, Carl Kohn, Lloyd R. Coleman, Thos Sefton, Gen. J. B. Vinet, Hugh Flynn, A. A. Woods, J. C. Morris, E. M. Walmsley, I. N. Marks, R. E. Craig, Jno. G. Devereux, Frank Roder, D. M. Kilpatrick, A. R. Brousseau.

Les officiers de la compagnie sont : MM. C. K. Hall, président; R. F. Fenner, vice-président; E. J. Hart, trésorier; W. D. Chamberlain, secrétaire; J. G. Clark, R. B. Scudder et F. Codman Ford.

Fuite d'une veuve avec un Italien.—J. Maynard, un ancien boucher du marché Poydras, qui tient aujourd'hui un bar-room au No 221 rue Poydras, déplore la perte de $1,300 et de sa femme qui est partie avec cette somme et son enfant, il y a une quinzaine de jours. A la mort de Diedrich, l'ancien propriétaire du bar-room, Maynard avait épousé sa veuve et pris la direction des affaires qui devinrent très brillantes, lorsqu'il y a six semaines vint demeurer dans le voisinage un Italien qui dépensait pas mal d'argent chez Maynard et faisait la cour à sa femme.

Tout cela s'est terminé par la disparition de l'Italien, de la femme, de l'enfant de celle-ci et de $1300. On a retrouvé la trace des fugitifs jusqu'à Chicago, mais ensuite elle a été perdue et l'on ignore où ils sont réfugiés.

Comité des Cinquante. — Convocation de la Colonie Française.—Les membres de la Colonie Française, nous l'avons déjà annoncé, sont convoqués dimanche prochain, 1er décembre, à 2 heures de l'après-midi, dans la salle de l'Union Française, pour entendre le rapport du Comité des Cinquante sur l'Historique de la Fête du 14 Juillet et délibérer sur plusieurs questions importantes, entr'autres sur la fondation d'une société qui aurait pour but spécial de perpétuer la Fête Nationale du 14 Juillet. Il est à espérer que tous les Français se feront un devoir d'assister à cette séance.

Le Camera Club.—C'est ce soir que le Camera Club commence la série de ses grandes exhibitions d'hiver, au "Tulane University." Sujets principaux : vues de Louisville et des environs. [illegible] Les billets d'admission sont, dit-on, très courus, comme à l'ordinaire. Il y aura, ce soir, foule dans la grande salle de la rue Dryades.

Le Club a été, dernièrement, [illegible]; il a renommé ses anciens officiers : MM. Harry T. Howard, président; Jos A. Hincks, vice-président; P. E. Carrière, trésorier. Le secrétaire seul est nouveau; M. Ch. H. Fenner [illegible] par ses occupations, a donné sa démission et est remplacé par M. E. S. Charles, jeune, qui a été élu à l'unanimité.

Nous [illegible] de l'exhibition de ce soir.

[illegible].—Voici au sujet de l'[illegible] quelques renseignements intéressants. La tour du haut de laquelle il se précipite a 150 pieds 6 pouces. Elle a été construite solidement et habilement par M. Pierre A. [illegible]. La chute se fait en deux secondes et une fraction. [illegible]

Cet exercice extraordinaire, qui semble n'avoir d'autre but que d'étonner le public, peut avoir un résultat pratique. Le système de filet dont se sert M. [illegible], pourrait être utilisé dans les incendies; il épargnerait bien des chutes [illegible] du haut d'étages élevés.

Bal de la société St-Maurice

C'est avec un véritable bonheur que nous prenons la plume; car nous avons à annoncer de bonnes nouvelles à ceux qui aiment le plaisir qui est, en même temps, une bonne œuvre. C'est fort bien de s'amuser honnêtement, quand on en a le loisir et les moyens. C'est mieux encore de le faire, au profit d'une société qui rend de sérieux services à ses membres et à leur entourage, à leur famille. La Société de St-Maurice s'entend à ces choses-là, nous ne dirons pas mieux—car il y a des sociétés qui en font autant—mais aussi bien que les meilleures. Et si elle est basée, comme bien d'autres sur la mutualité, elle y ajoute une dose de fraternité qu'on trouve rarement autre part.

Pas de préférence dans la Société de St-Maurice; il suffit qu'on ait été jugé digne d'en faire partie, pour avoir la pleine et entière jouissance des avantages—et ils sont grands—qu'elle offre à ses membres.

Aussi, est-elle, une des plus nombreuses et des plus populaires de la Nouvelle-Orléans. C'est à qui voudra en faire, non seulement dans le troisième district, où est son siège, mais dans le centre même de la ville.

Ses fêtes sont très fréquentées, ces bals très courus. Celui de demain soir promet d'être un des plus beaux qu'elle ait jamais donnés. Les préparatifs sont considérables et les décorations seront magnifiques; elles ont été confiées aux soins de Mme Wehrmann, experte en pareille matière; elle a fait souvent et brillamment ses preuves. Une des meilleures bandes de musique de la ville a été engagée pour la circonstance, et elle s'y trouvera au grand complet.

Quant à la buvette et au restaurant, nous pouvons affirmer d'avance qu'ils auront du succès. Il suffit pour s'en assurer, d'apprendre qu'ils seront tenus par M. Bernard Castres, le grand entrepreneur de banquets publics, le Carême des sociétés de bienfaisance, l'homme indispensable. On nous annonce que le menu du souper sera copieux et, ce qui vaut mieux encore, délicieux.

Une grande partie des billets ont été enlevés, depuis longtemps, ils sont fort courus et il est probable qu'il n'en restera guère au bureau, demain soir. Nous engageons donc les amateurs et surtout les familles à s'en munir d'avance. La précaution est bonne à prendre, car nombreuses sont les familles qui se font une fête d'assister à ce bal, un des mieux fréquentés de la ville.

Souvent la Société de St-Maurice donne des fêtes complimentaires; il est bien juste qu'en retour le public réponde avec empressement à son appel.

Voici les noms des officiers de cette Société, méritante entre toutes :

MM. Sébastien Roy, président d'office; Joseph Adler, président; Jos. Macmus, trésorier; Léopold Dupart, secrétaire; Gabriel Dulac, Jules de la Wavre, Ern. Marcelan, Jules Dambrun.

Le bal aura lieu demain soir, à la Salle de l'Union Française, qui sera, nous le craignons, trop petite pour la circonstance.

Le prix du billet est de $1.

Accidents.—Hier matin, à 10 heures 30, un longshoreman du nom de Thos. Kelley, habitant rue Mandeville, No 65, a eu la main droite presque détachée du poignet par un engrenage, à bord du steamship *Mandalay*, au pied de la rue [illegible].

—A midi, à bord du steamship *California*, amarré au pied de la rue Robin, un screwman du nom de David Burke, est tombé dans la cale, se blessant à la tête, au bras et au dos.

Chute fatale.—Hier soir, à 9 heures, un Italien connu sous le nom de "John" et âgé de 50 ans, est tombé du grenier de la résidence de M. John Augusset, avenue Carrollton, et s'est tué sur le coup. C'était un employé de la White Bridge Co.

Arrêté.—Hier, à 1 heure 30 P. M., on a arrêté, encoignure Jena et Dryades, un garçon de 16 ans, Fred. Petrini, accusé du vol d'un vélocipède. Celui-ci a été trouvé en sa possession.

Le feu.—Hier matin à 9 heures 15 un feu de cheminée a causé $5 de dommages à la résidence de M. Grebeck, encoignure Camp et Toledano.

Paragraphes.—Le School Board a accepté la démission du professeur Martin, de l'école Jackson, qui avait par certaine lettre soulevé l'indignation de tous à la Nouvelle Orléans.

LE VOYAGE DE L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE A CONSTANTINOPLE.—LA NOUVELLE ENTREVUE AVEC LE ROI D'ITALIE ET L'EMPEREUR D'AUTRICHE.—On lit dans le *Journal du Havre* :

Guillaume II, de retour de Constantinople, a déjà eu deux nouvelles entrevues avec ses alliés. Il s'est rencontré avec le roi Humbert et l'empereur François-Joseph.

Il ne nous semble pas qu'il doive rien intervenir de grave ou de sérieux de ces voyages et de ces visites, qui ne diminuent ni améliorent, ni empirent une situation, dont le caractère critique est passé à l'état chronique.

Tout dépend, entre la France et l'Allemagne, d'une impression, d'un incident.

La France a deux atouts considérables : sa force militaire, qui en impose, à bon droit, à l'ennemi héréditaire ; la conviction des Allemands, qu'un des enjeux de la guerre serait la disparition de l'empire allemand.

Aussi, hésite-t-on, anxieusement, à Berlin, avant de faire un tel saut périlleux dans l'inconnu.

Comme contre-partie des agissements et des manœuvres de la triple alliance, il est bon d'enregistrer un bruit dont personne ne songera à méconnaître l'importance.

Nous voulons parler de l'adoption, par le gouvernement russe, pour l'armement de son infanterie, du fusil Lebel et de la poudre française sans fumée.

Il est évident que ce n'est qu'à bon escient que les secrets de notre fabrication ont été mis à la disposition du gouvernement russe et cette particularité doit donner satisfaction à ceux qui doutent toujours et qui demandent de quel côté se rangerait la Russie en cas de guerre entre l'Allemagne et la France.

Les Lebels ne sauraient tirer que sur des Allemands.

LES CATHOLIQUES BAVAROIS. ILS ONT LA MAJORITÉ AU LANDTAG, ET, TOUS LES JOURS, LE MINISTRE EST BATTU AVEC UNE CONSTANCE IMPITOYABLE. L'OPINION POPULAIRE EST POUR EUX.—Les catholiques bavarois poursuivent, imperturbablement, la victoire que leur donne la majorité dont ils jouissent actuellement au Landtag. Tous les jours, ce sont de nouveaux votes dans lesquels le ministre de Lutz est battu avec une insistance impitoyable. Après les divers projets sur l'enseignement, est venu, le 14 novembre, celui qui, rompant avec le Culturkampf d'antan, prescrit au gouvernement d'adresser au Conseil fédéral pour obtenir le rapport des lois interdisant le territoire de l'empire aux Rédemptoristes. Ces religieux, dont l'institution remonte à V. de Gonzague, duc de Mantoue, sont, comme les Jésuites, très attachés à la Papauté. Autrefois, ils s'occupaient d'aller chez les infidèles racheter les prisonniers; aujourd'hui, ils se vouent à l'enseignement. Le régent est décidé à mettre son veto aux projets des catholiques, mais il ne le ferait pas, que le Conseil fédéral les écarterait par la question préalable. "Cette fin de non-recevoir, d'où qu'elle vienne, sera—dit la *Liberté*—exploitée par les catholiques, qui ont pour eux l'opinion populaire. Les Bavarois s'indignent, en effet, de voir que leurs affaires intérieures doivent être soumises à l'Assemblée fédérale, et proclament bien haut que le régime actuel est la perte de leur autonomie, sans aucun avantage. Tous les Etats allemands arriveront au même résultat, quand ils feront leur bilan, et demeureront convaincus que l'unité est un trompe-l'œil, qu'au lieu d'être les compatriotes de la Prusse, ils en sont les tributaires."

LES CONSÉQUENCES, SOUS LE RAPPORT RELIGIEUX, DE L'ANNEXION D'UNE PARTIE DE L'ALSACE-LORRAINE A L'ALLEMAGNE.—Veut-on savoir quelles ont été, sous le rapport religieux, les conséquences de l'annexion d'une partie de l'Alsace à l'Allemagne? Depuis 1870, la population catholique de la Basse-Alsace a diminué de 12,500 âmes. Par contre, dans la Haute-Alsace, on compte actuellement 1,269 catholiques de plus qu'en 1870. Dans l'espace de dix-neuf ans, le nombre des protestants en Alsace a augmenté de près de 10,000.

Voici, du reste, quelques chiffres qui indiquent la force numérique des trois principaux cultes dans la partie de l'Alsace annexée. La Basse-Alsace compte 611,077 âmes, dont 379,944 catholiques, 211,955 protestants et 19,290 israélites.

Dans la Haute-Alsace, sur 462,549 âmes, on compte 399,953 catholiques, 50,367 protestants et 10,549 israélites.

SAINT-SIÈGE.—LA HIÉRARCHIE CATHOLIQUE EN EGYPTE.—La propagande a décidé le rétablissement de la hiérarchie catholique en Egypte, avec un patriarcat à Alexandrie.

DEPECHES TÉLÉGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

Bourse Française.—Banque de France.

Paris, 28 novembre—Le trois pour cent est coté à 87 francs 65 centimes.

L'état hebdomadaire de la Banque de France indique une augmentation de 75,000 francs en or et 200,000 francs en argent.

Incendie à bord du steamer Ville de Marseille.

Marseille, 28 novembre.—Un incendie a éclaté aujourd'hui sur le steamer *Ville de Marseille*, à bord duquel étaient emmagasinées 3,000 tonnes de poudre. Lorsque les flammes sont arrivées à la poudre, une terrible explosion eut lieu. L'équipage était parvenu à se sauver, quand le feu a été découvert.

Explosion dans une houillère.

Berlin, 28 novembre—Une explosion a eu lieu aujourd'hui dans une houillère à Bochum. Quatorze personnes ont été tuées et quatre autres blessées.

Reichstag.

Berlin, 28 novembre.—Aujourd'hui, au Reichstag, l'allocation demandée pour les dépenses dans le sud-ouest de l'Afrique, a été votée par une majorité écrasante.

Le journal "London Times."—M. Stanley et Emin Pacha.

Londres, 28 novembre—Le *London Times* écrit : Il y a grande probabilité que M. Stanley et Emin Pacha entreront au service de la compagnie anglaise de l'Afrique Orientale et que les hommes d'Emin s'établiront sur le territoire de la compagnie. Celle-ci mérite plus que l'approbation passive du gouvernement. On devrait amener le gouvernement indien à permettre aux indigènes d'émigrer en Afrique, afin de surmonter la difficulté de procurer du travail.

Le ministre des Etats-Unis, M. Lincoln.

Londres, 28 novembre.—M. Lincoln, ministre des Etats-Unis est parti pour Versailles, où son fils est mourant.

Sursis accordé.

Londres, 28 novembre—Un sursis a été accordé au meurtrier d'Arran.

M. Gladstone.

Londres, 28 novembre—M. Gladstone, dans un article que publie le *Dix-Neuvième Siècle* sur les statistiques d'élections, dit que, dans son opinion, si une élection avait lieu maintenant, il y aurait une majorité au Parlement anglais de 169 voix pour le *Home Rule*.

L'ex-empereur Dom Pedro.

Lisbonne, 28 novembre.—Il est douteux que Dom Pedro débarque ici.

Le gouvernement provisoire a fait savoir au ministre brésilien en cette ville, que si l'empereur déposé désirait se rendre dans un autre port, un autre steamer sera mis à sa disposition pour le transporter.

Les journaux portugais dénoncent la dépêche de Lord Salisbury.

Lisbonne, 28 novembre.—Les journaux de tous les partis, publiés ici, dénoncent tous la dépêche de Lord Salisbury ayant trait aux réclamations portugaises en Afrique.

Les accusations portées contre le Portugal, disant que celui-ci a protégé les marchands d'esclaves, sont démenties, et des documents ont été envoyés à la conférence anti-esclavagiste à Bruxelles, démontrant que le Portugal a été la première puissance européenne pour abolir l'esclavage.

L'ex-empereur Dom Pedro.

Lisbonne, 28 novembre—Un câblegramme privé de Rio Janeiro dit que Dom Pedro était malade quand il a quitté le Brésil et qu'il a été accompagné de son médecin le Dr [illegible].

Le Bundesrath.

Berne, 28 novembre—Le Bundesrath a voté 1,067,000 francs pour les dépenses d'une route militaire dans le [illegible] Grisons.

M. Gautier renvoyé de la police.

Bruxelles, 28 novembre—M. Gautier, chef des détectives, a été renvoyé du service pour avoir employé des agents provocateurs pendant les grèves des mineurs.

Les philanthropes anglais.—Conférence anti-esclavagiste internationale.

Bruxelles, 28 novembre—Les philanthropes anglais ont soumis aujourd'hui à la conférence anti-esclavagiste internationale des propositions pour la suppression de la traite des nègres sur les mers. La question a été référée à un comité.

Emin Pacha et la Société anti-esclavagiste Belge.

Bruxelles, 28 novembre—Emin Pacha a envoyé à la Société anti-esclavagiste belge, une communication dans laquelle il remercie la Société pour sa sympathie, et exprime le regret de la perte des provinces équatoriales. Emin Pacha dit que malgré ses malheureuses expériences, il espère toujours pouvoir travailler d'une façon effective contre la traite des noirs.

Le journal Messager.

St-Pétersbourg, 28 novembre — Le journal *Messager* écrit que le Czar a sévèrement réprimandé le conseiller Oettinger au sujet de sa conduite au conseil, et l'a exclu du service communal.

Nouvelles mexicaines.—Le sénat [illegible].—M. Whitehouse.—[illegible]

Mexico, via Galveston, 28 novembre—Le sénat a approuvé la frappe de sous en cuivre, au montant de trois cent mille piastres.

M. H. Remsen Whitehouse, secrétaire du congrès hispano-américain, est parti ce soir pour Washington par le chemin de fer international.

Avant son départ un banquet a été donné en son honneur.

Le ministre italien, M. Petich, qui essayait d'établir des relations commerciales entre le Mexique et l'Italie, a été la victime d'une conspiration de la part des Italiens de cette ville, pour être intéressés dans les spéculations des marchands de vins italiens qui antérieurement avaient un monopole.

La Législature de Nuevo Leon autorise le gouverneur à exempter pendant vingt ans les nouvelles manufactures, établies en cet Etat, de toutes contributions et taxes.

Taylor et Doyen, deux Américains, qui sont sous le coup d'une sentence de mort, pour vol commis sur un train, se sont évadés hier de la prison. Taylor a été capturé, mais jusqu'ici on n'a pas pu reprendre son complice.

On rapporte que la division Tampico du Chemin de fer central sera relevée le 5 février.

Idée d'indépendance au Canada.

Ottawa, Ont., 28 novembre.—On peut se faire une idée de la force de l'opinion en faveur de l'indépendance du Canada dans les provinces maritimes de ce pays, en lisant la critique suivante du *Eastern Chronicle*, journal influent, publié dans la Nouvelle Ecosse, et traitant une proposition qui a été faite de hisser le drapeau canadien sur tous les édifices publics au Canada :

Le *Chronicle* écrit à cet effet : A quoi sert le drapeau canadien? Il n'est reconnu par aucune nation de la terre. Il n'occupe aucune place parmi les drapeaux des nations du monde, et n'est pas plus une protection pour un Canadien qu'un simple haillon. Pourquoi, alors, enseignons-nous à nos enfants à montrer leur confiance dans un drapeau, qui ne peut leur donner aucune protection, quand ils sont à l'étranger? Si le Canada aspire à un drapeau qui ne soit pas un vain hochet, qu'il se débatte lui-même parmi les nations du monde. Tant qu'il n'aura pas le courage de le faire, laissons tranquille, pour l'amour de Dieu, cette question du drapeau!

Le journal World.—Conférence entre le comte de Kératry et le secrétaire Blaine.

New-York, 28 novembre—Une dépêche spéciale de Washington au journal *World* annonce :

"Le secrétaire Blaine s'occupe actuellement à négocier un traité de droits d'auteurs avec la France. Le comte de Kératry est ici depuis quelque temps, comme le représentant spécial de la République française et exprime les vœux des hommes littéraires de cette nation.

Le comte de Kératry a eu récemment plusieurs entrevues avec le secrétaire Blaine.

On dit que leurs conférences ont été jusqu'ici d'un caractère général, car la question de droits d'auteur internationaux a été devant le Congrès pendant plusieurs sessions.

Quoique le secrétaire d'Etat, agissant pour le Président, ait le droit constitutionnel de négocier un traité avec la France ou tout autre pays sur la question de propriété littéraire ou toute autre question, il n'est pas probable que M. Blaine retire brusquement l'affaire des mains du Congrès, alors surtout que celui-ci a montré plus ou moins de disposition à légiférer dans un sens qui serait équivalent à la négociation d'un traité avec la France et toutes les autres nations du globe.

La mission du comte de Kératry est une mission spéciale. Il n'a rien à faire avec la légation régulière en cette ville et sa mission ne se borne pas à la question de la propriété littéraire.

M. le baron Hugo Julius Loebinger.

New York, 28 novembre.—Le mariage civil du baron Hugo Julius Loebinger, jeune médecin bavarois, et de Mlle Sofie Juliette Neuburger, chanteuse bien connue, a eu lieu au City Hôtel.

Incendie désastreux.

Boston, Mass., 28 novembre. — Un grand incendie a éclaté ici. La bâtisse de "Shoe & Leather Exchange", celle de Jordan Marsh & Co. (dry goods), et plusieurs autres édifices sont en feu.

Il y a aussi un grand incendie à East-Boston, que le département des incendies n'a pu contrôler jusqu'à cette heure.

On a télégraphié pour demander des secours à vingt villes.

Chicago, 28 novembre—Bulletin, 22 novembre—Une dépêche privée, reçue ce matin à 10 heures de Boston, dit qu'un incendie désastreux a éclaté dans la partie commerciale de cette ville, qui menace de détruire une grande partie du même district qui brûla en 1872 et causa une perte de $100,000,000.

La dépêche ajoute que la perte causée par l'incendie d'aujourd'hui s'élève déjà à $5,000,000.

La plus grande excitation règne à Boston. Les autorités, se voyant dans l'impossibilité de combattre les flammes, ont télégraphié à vingt villes avoisinantes, pour demander des pompes.

PLUS TARD.—Bulletin.—Chicago, 28 novembre.—Une autre dépêche envoyée de Boston à 11 heures et demie, dit qu'on croit qu'on est parvenu à se rendre maître du feu.

New York, 28 novembre—Une dépêche envoyée à midi de Boston annonce : Un grand incendie a éclaté ici. Le département des incendies demande de l'aide aux villes avoisinantes. Les blocs Jordan Marsh & Cie; A. H. White & Cie et autres ont été la proie des flammes, il est plus que probable que d'autres bâtisses auront le même sort. Les rapports se contredisent tellement qu'il est difficile pour le moment de donner de nouveaux détails.

Boston, 28 novembre—Le feu a éclaté vers 8 heures A. M. au coin des rues Bedford et Kingston, et les flammes se sont propagées rapidement aux rues Bedford, Kingston, Lincoln et à une partie de la rue Chauncey.

A 10 heures A. M. le chef du département des incendies, M. Weber, avait télégraphié à toutes les villes environnantes d'envoyer des secours. On a répondu promptement à cet appel. Les maisons de commerce de MM. Brown, Durell & Cie et le "Shoe Leather Exchange" sont parmi les bâtisses détruites. A cette heure, 11 heures 45 minutes A. M., on dit qu'on s'est rendu maître du feu.

Boston, 28 novembre.—Le feu a commencé rue Summer près de la rue Washington, dans le cœur même de la partie commerçante de la ville. Le Théâtre du Globe a été en grande partie détruit.

On dit que la perte s'élèvera à $5,000,000.

11:55 A. M. On est maintenant maître du feu. La perte s'élève à $10,000,000.

Vingt des plus beaux édifices de la ville ont été mis en ruines.

Des pompiers sont accourus de toutes les villes situées dans un rayon de 50 milles de Boston. On rapporte qu'il y a eu que 4 ou 5 personnes blessées.

Les pertes suivantes sont réparties dans les compagnies ci-après :

Liverpool, London and Globe, $200,000; Royal, $184,000; Sun, $125,000; North America, Philadelphia, $99,350; Individual underwriter, $60,000; Home, New York, $75,000; Hartford, de Hartford, $75,000; Franklin, philadelphia, $61,000; Continental, $60,000; Commercial Union, Londres, $60,000; Mutual Union, de New York, $60,000; Pennsylvania, Pennsylvania, $57,725; American, de Philadelphie, $57,725; Hanover, de New York, $53,000; Phoenix, de Brooklyn, $52,000; Springfield Fire and Marine, $46,000; Imperial, $45,000; Boylston, de Boston, $40,000; Guardian, de Londres, $40,000; North British and Mercantile, $40,000; Fire Association, de New York, $40,000; Niagara, de New York, $67,000; City of London $35,000; Western, Toronto, $35,000; Fire Association, Philadelphia, $35,000; Liberty, Philadelphia, $35,000; New Hampshire, Manchester, N. H., $31,000; German, $30,000; Phoenix, Hartford, $30,000; North America, $30,000; London Assurance $27,000; Liberty, New York, $26,000; Buffalo German, $25,000; Angle Nevada, $25,000; Hambour, Brême, $25,000; Michigan Fire and Marine, $25,000; American Central, St-Louis, $24,000; Prudential, New York, $20,000; Neptune, Boston, $20,000; St-Paul Fire and Marine, $20,000; Milwaukee Mechanics, $20,000; Alliance, New York, $20,000; Glenn's Fall, New York, $24,000; Fireman's Fund, $19,600; Citizens, New York, $18,000; Prudential, Boston, $17,000; Standard, New York, $17,500; Franklin, Columbus, Ohio; American, New York, German, Pittsburg; Union, Cal; et Standard, New York, $15,000 chacune; Orient, Hartford, $12,000; Jefferson, New York; Concordia, Wis; Citizens, Missouri; Guardian, New York, Fitchburg, Mutual American, New Jersey, Equitable, Providence, County, Philadelphia, et Merchants, Providence, $10,000 chacune; Meridian, Conn., Mechanics, Philadelphia, et Security, New Haven, $9,000 chacune; Albany, New York, $8,000; Girard, Philadelphie, Northwest, National, Mercantile, Farmers, Baltimore, et Reading, $5,000 à $8,000 chacune; Grand Rapids, Abington Mutual, Merchants and Farmers Mutual, Worcester, $7500 chacune; Western, $7000; Manufacturers and Merchants, $7000; Packers and Provision Dealers, Chicago, $6000; National, New York, $6000; Commercial, Albany, $6500; Empire State, Rochester, N. Y., $5100; American et Mercantile, Boston, $5000 chacune.

Monument érigé à la mémoire de Thomas A. Armstrong.

Pittsburg, Pa., 28 novembre.—Le monument érigé à la mémoire de l'hon. Thomas A. Armstrong, rédacteur du *National Labor Tribune*, par les membres des diverses organisations de travail du pays, a été dévoilé aujourd'hui dans le parc Allegheny, avec des cérémonies imposantes.

Le discours a été prononcé par l'hon. Miles S. Humphreys, de cette ville.

Le dévoilement s'est fait par le petit Thomas Armstrong Highberger, âgé de cinq ans et neveu de feu A. Armstrong.

Avant la cérémonie il y a eu une parade des corps de métiers de la ville et des villes avoisinantes. Environ 10,000 hommes étaient en ligne.

[illegible] de rire :

—Dans quelle ville l'artiste est-il le plus content?

—A Lisbonne. "Gai comme un Portugais", cela se chante sur un air connu.

—Lisbonne! Vous n'y êtes pas.

—Dites alors la cité.

—La cité où l'artiste est le plus content Foix paisque.... l'art y est joie!

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.
Steamship Hudson, Freeman........parti 22 nov
Steamship El Paso, Quick.........parti 22 nov
[illegible] Hopkins..............parti 20 nov
[illegible]......................parti 26 nov
PLYMOUTH.
Steamship [illegible]............parti 26 nov
LIVERPOOL.
Steamship Professor, Keller......parti 19 oct
Steamship Wm Cliff, Winder.......parti 24 oct
Steamship [illegible]............parti 26 oct
Steamship [illegible]............parti 5 nov
Steamship Governor, Reynolds.....parti 9 nov
Steamship West Indian, [illegible]...parti 7 nov
Steamship Jamaican, Edwards......parti 9 nov
Steamship Architect, Bend........parti 5 nov
Steamship Deloraym, Gyles........parti 9 nov
Steamship Discoverer Hughes......parti 9 nov
Steamship Darien, Watson.........parti 2 nov
Steamship American, [illegible]..parti 16 nov
Steamship Author, Owen...........parti 16 nov
Steamship Tucoman, Foot..........parti 23 nov
Steamship Floridian, Sandy.......parti 23 nov
Steamship Historian, Baddle......parti 21 nov
Steamship Gracia, Cirards........parti 17 nov
Steamship Euskaro, Telesis.......parti 17 nov
Steamship [illegible], Hagnander.parti 20 nov
Steamship Macotta................parti 21 nov
LONDRES.
Steamship Cumeng, Doggett........parti 21 oct
SHIELDS, ANG.
Steamship Scotsman...............parti 13 nov
Steamship Gemma, Vale............parti 20 nov
LISBONNE.
Barque George Blohm, Gerloff.....partie 15 oct
PERNAMBUCO.
Steamship Wandsworth.............parti 5 nov
CARDIFF.
Steamship Westbourne, Bennington.par. 26 oct
DARMOUTH.
Steamship Colombia...............parti 28 oct
ANVERS.
Steamship Maxwell, Molliere......parti [illegible]
HAVRE.
Steamship Red Sea, Baker.........parti 14 nov
Navire Mary L Burrill, Cooke.....parti 11 nov
BORDEAUX.
Steamship Marseille, Molliere....parti 16 nov
RIVER PLATTE.
Steamship Discovery..............parti 21 nov
MONTEVIDEO.
Barque Ste Amiel, Profumo........partie 5 oct
Steamship Opulent, Bix...........parti 13 nov
GENES.
Barque Maria Roberta, Hooper.....partie 11 nov
PALERME.
Steamship Ponsola, Evans.........parti 21 nov
RIO DE JANEIRO.
Steamship Delamere...............parti 6 nov
Navire Ben Stimson, Bent.........parti 26 oct

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

LOUISVILLE AND NASHVILLE.

Arrivée.	Départ.
No 2 Lim. Ex....7:00 am	No 4 Fast Mail..7:00 am
No 4 Coast......9:00 am	No 6 Coast......9:40 pm
No 1 Fast Ex. 12:40 pm	No 2 Lim. Ex....3:40 pm
Mixed, No 73....3:10 pm	

ILLINOIS CENTRAL.

No 1 Passen....11:00 pm	No 2 Passen.....9:40 am
No 3 Chic. and [illegible]	No 4 St-Louis
St. L. Lim.......7:00 am	and Chic. Ex.....5:00 pm

TEXAS AND PACIFIC.

No 52 California Express.......7:00 pm	No 51 California Express.......8:00 am
No 54 R. R. Local......10:25 am	No 53 R. R. Local......8:30 pm

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

No 1 Limited.11:00 am	No 2 Limited....9:25 pm
No 5 Fast Exp. 6:50 am	No 6 Fastline..7:15 am

LOUISVILLE, NEW ORLEANS & TEXAS.

No 1..........8:55 am	No 2..........8:40 pm
No 3..........5:55 pm	No 4..........7:15 am
No 5.........10:10 am	No 6..........5:00 pm

SOUTHERN PACIFIC COMPANY, MORGAN LINE.

San Antonio Ex. 7:[illegible]	San Antonio Ex. 7:[illegible]
California Ex. 9:[illegible]	California Ex....[illegible] pm

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD

Tous les jours excepté le dimanche.	Tous les jours excepté le dimanche.
[illegible]	Pointe-à-la-Hache [illegible]
Dimanche seulement.—Shell Beach [illegible]	

EAST LOUISIANA R. R. ABITA SPRINGS COVINGTON.

Le dimanche et le mercredi.

Arrivée......7:00 pm | Départ......7:30 am

Tous les jours excepté le dimanche.

Arrivée......6:45 am | Départ......4:00 pm

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

VENDREDI, 29 NOVEMBRE 1889.

Pointe Coupée—MARY L. COMEAUX, à 11 a m
Bayou Sara—OLIVER BEIRNE, à 5 p m
Bas du fleuve—ALVIN, à 11 a m
Quinn Landing—[illegible] et barges, à 5 p m

SAMEDI, 30 NOVEMBRE 1889.

Grand Lake—T. P. LEATHERS, à 5 p m
Rivière Rouge—GARLAND, à 5 p m
Bayou Goula—BELLE OF THE COAST, à 12 m
Bayou Lafourche—G. W. SENTELL, à 12 m
Plaquemine—JESSE K. BELL, à 12 m
Bayou Sara—PAUL TULANE, à 5 p m
Ouachita River—[illegible], à 5 p m
St-Louis—CITY OF BATON ROUGE, à 5 p m
Cincinnati—NEW MARY HOUSTON, à 5 p m

Fleuves et rivières.

Cairo, 28 novembre—Le fleuve a 26 pieds 9 pouces et baisse. Temps froid et légère neige. Arrivés, My Choice de St-Louis à 8 a m; The Sherlock de Cincinnati à 7 a m; New South de l'Ohio à 9 a m. Départs, City of New Orleans pour St-Louis à 9 p m; My Choice pour St-Louis à 8 a m; New South pour St-Louis à 10 a m.

Louisville, 28 nov.—La rivière est stationnaire—18 pieds 11 pouces dans le canal, 10 pieds 8 pouces aux chutes. Temps couvert et froid. Légère neige toute la journée.

Pittsburg, 28 nov.—La rivière a 9 pieds 10 pouces. Temps couvert et froid.

Wheeling, 28 novembre—La rivière a 24 pieds 8 pouces et baisse. Neige.

Cincinnati, 28 octobre—La rivière a 38 pieds 10 baisse. Temps neige et froid

Sur Passes.

Port Eads, 28 nov, 6 p m—Vent du nord-ouest, frais. Arrivés, à 10:40 a m, steamship anglais Royal Welsh, capitaine Gibson, de Tampico, sur lest; barque espagnole Juan, capitaine [illegible], de la Havane, sur lest; hier soir, steamship anglais Angar Head, capitaine Pinkham, de Rio de Janeiro, sur lest.

Départs, steamships Arames pour la Havane, La Mar pour New York, City of Dallas pour Belize, Wanderer pour Progreso, Ocean Prince pour Revel. Pedro et Bernard Hall pour Liverpool.

Marchés.

Paris, 28 novembre.—Rentes 3 pour cent 87 francs 65c.

Londres, 28 nov., 4 p m.—Consols à [illegible] 97 5-16 au comptant et 97 5-16 à terme.

Liverpool, 28 novembre—Coton—stable et en bonne demande.

Ventes 10,000 balles, dont 1000 pour l'exportation et la spéculation et 8,500 balles coton américain.

Havre, 28 nov.—Or espagnol 240 à 240 1/2. Change calme. Sucre ferme.

BULLETIN MARITIME.

JEUDI, 28 NOVEMBRE 1889.

ARRIVÉS.

Steamship (ang) Angar Head, Pinkham, Montevideo, via Rio de Janeiro, etc., sur lest.
Steamship (ang) Royal Welsh, Gibson, Tampico, sur lest.
Barque (all) Georg Blohm, Gerloff, Lisbonne, sur lest.
Barque (esp) Juan, Mateu, Havane, sur lest.

BATEAUX A VAPEUR.

Annie M Wood, Natchez, Bas du Fleuve.
Neptune, Carrick, Bas du fleuve.
Garland, Brinker, Shreveport.
Warren, [illegible], Washington.
Lafourche, Chester, Thibodaux.
Mabel Comeaux, Comeaux, Haut du fleuve.
New Mary Houston, Ross, Cincinnati.
Alice Leblanc, [illegible], Thibodaux.
Towboat Thos A Hendricks, Van Horn, Vicksburg, avec 4 barges.

IMPORTATIONS.

LIVERPOOL—par steamship Professor—450 tonnes rails acier.

VERA CRUZ—par steamship Whitney—307 sacs café Schmidt & Ziegler—152 sacs café Westfeldt Bros—[illegible] sacs café Southern Pacific Co.

Arrivages de produits.

BAS DU FLEUVE—par steamer Annie M Wood—6 sacs riz brut et fret assorti.

BAS DU FLEUVE—par steamer Neptune—44 boucauts sucre 113 barils mélasse et fret assorti.

SHREVEPORT—par steamer Garland—1609 balles coton 1879 sacs graine coton 61 boucauts [illegible] et fret assorti.

WASHINGTON—par steamer Warren 1751 balles coton 626 sacs graine coton 11 sacs [illegible] 23 boucauts sucre 32 barils mélasse et fret assorti.

THIBODEAUX—par steamer Lafourche—186 boucauts sucre 129 barils sucre 342 barils mélasse 1 demi-baril mélasse 10 sacs coton en graine et fret assorti.

HAUT DU FLEUVE—par steamer Mabel Comeaux—56 boucauts sucre 800 barils sucre 123 barils mélasse et fret assorti.

CINCINNATI—par steamer New Mary Houston—492 balles coton et fret assorti.

THIBODEAUX—par steamer Alice Leblanc—116 boucauts sucre 301 barils mélasse et fret assorti.

VICKSBURG—par towboat Thos A Hendricks et barges—24,267 sacs graine coton.

Par les chemins de fer.

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD—12 boucauts sucre 39 barils sucre 30 barils mélasse 479 sacs riz brut et fret assorti.

SOUTHERN PACIFIC RR. COMPANY—3146 balles coton 7 sacs coton 1209 sacs riz brut [illegible] sacs sel 821 boucauts sucre 1573 barils sucre 617 barils mélasse 33 demi-barils mélasse et fret assorti.

TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—3963 balles coton 10 wagons graine coton 73 barils sucre et fret assorti.

LOUISVILLE N. O. & TEXAS RAILROAD—4149 balles coton 8 wagons graine coton 3 wagons [illegible] graine coton 4810 sacs farine graine coton 9 boucauts tabac 16 boucauts sucre 83 barils sucre 307 barils mélasse 180 sacs riz brut et fret assorti.

LOUISVILLE AND NASHVILLE RR.—701 balles coton et fret assorti.

ILLINOIS CENTRAL RAILROAD—9616 balles coton et fret assorti.

N. ORLEANS & NORTHEASTERN RR.—3623 balles coton et fret assorti.

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

Noms	Destination	
Alava	Liverpool	1er dist. 27
[illegible]	Londres	4e dist. 47
Carnville	Gênes	[illegible]
City of Dallas	Belize	1er dist. 15
British Prince	Revel	3e dist. 33
City of Manchester	Havre	[illegible]
Clare	[illegible]	[illegible]
Calabria	[illegible]	[illegible]
Cyrene	Liverpool	[illegible]
Chittagong	....	[illegible]
Ettrickdale	[illegible]	[illegible]
Federation	Brême et Londres	[illegible]
G. Bage	Liverpool	[illegible]
Glenfruin	Liverpool	[illegible]
Henrietta H	Revel	[illegible]
Hampstead	Havre	[illegible]
Havre	Havre et Anvers	4e dist. 41
Inventor	Liverpool	[illegible]
Joaquin Anesme	Progreso	[illegible]
Kehrwieder	Havre	3e dist. 30
Laverock	Hambourg	[illegible]
Luny	Liverpool	1er dist. 33
Mandalay	Liverpool	3e dist. [illegible]
Mascotte	En réparation	Alger
Morgan	En réparation	Alger
Mariner	Liverpool	[illegible] 10
Magda	[illegible]	[illegible]
Ocean Prince	Revel	[illegible]
Professor Moran	En réparation	[illegible]
President Capone	Greytown	1er dist. [illegible]
Pomeranian	Havre	[illegible]
Santa Gray	Havre	4e dist. 45
Swandaline	[illegible]	[illegible]
Thessaly	Liverpool	4e dist. 43
Ursula	Liverpool	4e dist. 47
Waterloo	Hambourg	[illegible]
Wanderer	Progreso	1er dist. 15
Wandsworth	[illegible]	[illegible]
W G Hawes	....	Alger

NAVIRES.

Hattie Murphy	Dunkerque	1er dist. 21
Lydia Skolfield	Dunkerque	1er dist. [illegible]

BARQUES.

[illegible]	[illegible]	[illegible]
Crown Prince	Havre	[illegible]
[illegible]	Port Natal	[illegible]

GOELETTES.

Andrew Adams	Providence, R. I.	1er dist. 31
Cefalu	....	3e dist. 12
Santo Oteri	....	1er dist. 14

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—F. J. Searcy & Cie vs leurs créanciers—No [illegible]—Division E.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers des dits insolvables soit convoquée et tenue pardevant Henry J. Rhodes, notaire, pour commencer le 27 novembre 1889, à 11 heures A. M., et continuer jusqu'au 7me jour de décembre 1889, inclusivement, dans le but de considérer et déterminer le temps et les lieux et les termes de [illegible] sur lesquels les propriétés et crédits cédés et livrés par les insolvables devront être vendus [illegible].

Nouvelle-Orléans, 26 octobre 1889.

(Signé) FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme :

M. GUIRAUD, Député Greffier.

29 oct—29 nov 7 déc

CHARTE.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT SU QUE CE SEIZIÈME JOUR du mois de novembre de l'an de Seigneur mille huit cent quatre-vingt-neuf et, de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, le cent quatorzième, devant moi, James Simeon, notaire, dûment commissionné et assermenté et qualifié en et pour la paroisse d'Orléans, et en la présence des témoins ci-après nommés et soussignés, personnellement sont venues et ont comparu les personnes dont les noms sont signés plus bas, lesquelles ont déclaré que, se prévalant des dispositions des lois de cet Etat relatives à l'organisation des corporations, elles ont contracté et consentent, s'engagent, elles et les personnes qui dans l'avenir pourront s'associer à elles, à former une corporation en corps politique en droit pour les objets et fins et aux conditions ci-après énoncés; savoir :

ARTICLE I.

Le nom de la corporation est la SILVER CREEK MINING AND MILLING COMPANY, et son domicile est établi en la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane.

ARTICLE II.

Les objets et les fins de cette corporation sont ici déclarés être : acquérir, de maintenir, louer, creuser et exploiter des mines d'or, d'argent et d'autres ores et métaux dans le Territoire du Nouveau-Mexique, aux Etats-Unis d'Amérique, ou ailleurs ; et, à cette fin, elle pourra acquérir et louer toutes les mines, terres, moulins, qui lui seront nécessaires pour l'accomplissement de ses objets et fins.

ARTICLE III.

La durée de la corporation est fixée à cinquante années à partir de cette date, à moins d'une dissolution par un vote des deux-tiers des actionnaires ou des actions représentées à une assemblée spéciale tenue dans ce but après trente jours d'avis dans un journal publié en la ville de la Nouvelle-Orléans et un avis personnel à l'adresse de chacun des actionnaires.

ARTICLE IV.

Cette corporation pourra poursuivre et être poursuivie devant les tribunaux en son nom incorporé, posséder, recevoir, acheter, transférer, vendre, louer, sous-louer, avoir la jouissance de propriétés foncières et personnelles; elle aura aussi le pouvoir de conclure des contrats, de recevoir des dons de terres, des mines, de propriétés personnelles, se faire faire un sceau et en faire usage, et aura le droit d'émettre des actions intégralement payées de son fonds capital pour l'achat de mines, de terres, moulins, machines, etc., actuellement reçus, et possédera tous les droits, pouvoirs et privilèges que les corporations sont autorisées à avoir en vertu des lois générales de cet Etat. Et la dite corporation exercera ses pouvoirs incorporés dans tel autre Etat des Etats-Unis qui l'y autorisera.

ARTICLE V.

Le fonds capital de cette corporation sera d'un million ($1,000,000) de dollars divisé en un million d'actions d'un dollar chacune. Le capital sera payé de la façon que décidera le conseil d'administration. La compagnie commencera ses opérations dès que mille actions du fonds capital auront été souscrites ou une disposition en aura été faite. A toutes les élections, chaque action de capital aura droit à un vote, qui sera donné soit par la personne au nom de laquelle elle figurera sur les livres de cette corporation au moment de l'élection ou au moment du transfert de la procuration.

ARTICLE VI

Tous les pouvoirs incorporés de cette compagnie sont remis à un Conseil d'Administration composé de douze personnes, actionnaires élus annuellement à l'exception du premier Conseil qui servira ainsi qu'il sera pourvu spécialement ici plus tard, le premier lundi de mars de chaque année, et il aura le pouvoir d'établir tous les règlements qui lui seront nécessaires de même qu'une constitution pour le gouverne de la compagnie et de ses affaires, de nommer tous ses officiers subordonnés et agents, et d'émettre et de livrer les actions intégralement payées pour l'acquisition du droit de propriété, de mines, de moulins, de machines, etc., actuellement reçus. Le Conseil nommera un de ses membres président et élira un secrétaire et un trésorier qui n'en devront pas être nécessairement membres et dont les devoirs et pouvoirs seront déterminés par les Directeurs dans leurs règlements et [illegible] les actions de procédures légales pourront être servies. Ils garderont leur qualité jusqu'à ce que des successeurs leur soient donnés et que ceux-ci aient qualifié. Ils serviront sans compensation jusqu'à ce qu'il leur en soit accordé une par un vote de la majorité du Conseil à une assemblée spéciale appelée dans ce but. Les membres dont voici les noms composeront le premier Conseil : MM. A. Lecorpe, R. Beauvais, E. C. Ross, S. D. Pool, E. A. Pike, George A. Spyker, J. J. Lea, R. A. Luminais, V. Hauberret, R. S. Maunsell, Ed Nestor et Frank Baxter. Leur mandat expirera le premier lundi de mars 1891. En cas de mort, de démission ou d'incapacité de l'un quelconque des Directeurs pendant la durée de son mandat, la vacance sera remplie par les autres membres du Conseil.

ARTICLE VII.

A l'expiration de cette Charte, ou en cas de dissolution, les affaires de la compagnie seront liquidées, et à cette fin, par deux commissaires, élus dans une assemblée spéciale des actionnaires, appelée après trente jours d'avis spécial publié, ainsi qu'il est pourvu dans l'Article III de cet acte d'incorporation.

ARTICLE VIII.

Le président pourra, à sa discrétion, et devra, sur l'ordre écrit de quinze actionnaires représentant au moins (100,000) cent mille actions du capital de la corporation, appeler une assemblée spéciale des actionnaires de la corporation.

ARTICLE IX.

Cet acte de corporation pourra être changé, modifié ou altéré avec le consentement des trois quarts (3/4) des actions du capital représentées à toute assemblée générale convoquée dans ce but après dix jours d'avis d'une telle assemblée dans un ou plusieurs journaux quotidiens publiés en la ville de la Nouvelle Orléans.

ARTICLE X.

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou des erreurs de la dite corporation pour une somme excédant le reliquat dû sur les actions qu'il possédera. Pas plus qu'une simple informalité dans l'organisation ne pourra avoir l'effet de rendre cette charte nulle ou exposer aucun actionnaire à une responsabilité autre que [illegible].

Ainsi fait et passé, en mon bureau à la Nouvelle-Orléans, Lne, le jour et la date précités, en présence de John T. Michel et d'Alphonse J. Cunes, témoins compétents, qui ont ici apposé leurs signatures avec celles des dites parties et la mienne, notaire.

(Original signé)

GEORGE A. SPIKER,
par pro E. A. Brandao.
R. A. LUMINAIS,
ED. NESTOR,
FRANK BAXTER,
par pro Ed. Nestor.
R. S. MAUNSELL,
par pro A. Lecorpe.
A. LECORPE,
R. BEAUVAIS,
E. C. ROSS,
S. D. POOL,
E. A. PIKE,
par pro E. A. Brandao.
JAS. J. LEA,
V. HAUBERRET,
par pro A. Lecorpe.

Témoins :
ALPHONSE J. CUNES,
JOHN T. MICHEL,
JAS. SIMEON, Notaire.

Je, soussigné annotateur des hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que le précédent acte d'incorporation de la SILVER CREEK MINING & MILLING CO, a été ce jour dûment enregistré en mon bureau, livre 3[illegible], page 288.

Nouvelle-Orléans, 16 novembre 1889.

V. J. JOUBERT.

Député Annotateur des Hypothèques.

Je JAMES SIMEON, notaire, en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane certifie que ce qui précède est une copie exacte et correcte de l'acte original passé pardevant moi, et du certificat de l'annotateur des hypothèques endossé. Nouvelle-Orléans, 16 novembre 1889.

{ Sceau } Signé : JAMES SIMEON, Notaire

21 nov—5 fév 30 j

AVIS AUX CREANCIERS

Henrich W. Kuhlpeer vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,644—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles W. Drown, Syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

R. A. LUMINAIS, Greffier.

29 nov—29 24 29

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans — No 26,251 — Division "E" — Brandao & Gill vs. leurs créanciers — Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers des pétitionnaires de la raison commerciale de Brandao & Gill, composée de E. A. Brandao et John L. Gill, soit convoquée et tenue pardevant Joseph D. Taylor, notaire, en son bureau coin des rues Commune et Carondelet, le JEUDI, 28ème jour de novembre 1889, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur les applications des dits pétitionnaires pour un répit et de voter sur toutes autres matières qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes ainsi que les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que W. W. Vance, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 26 octobre 1889.

Signé : FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme :

M. GUIRAUD, Député Greffier.

27 oct—1 p 23 nov

Joseph Wehner vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 26,869—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Louis Schwartz, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

R. A. LUMINAIS, Greffier.

19 nov—19 23 29

George H. Bailey vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,360—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par A. Luria, syndic des créanciers de cette affaire, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.

Par ordre de la cour.

R. A. LUMINAIS, Greffier.

19 nov—19 23 26 29

Succession de Mme Aurore Elisabeth [illegible], veuve de Pierre Achille Bétat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,464—Division C—Attendu que John Achille Bétat a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Aurore Elisabeth Bétat, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

R. A. LUMINAIS, Greffier.

19 nov—19 23 29

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Maison double rue des Français, No 181.

Succession de Mme F. G. Gaspard. No 26,207.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau : Bienville et Passage de la Bourse.—Le SAMEDI, 28 décembre 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 juin 1889, les propriétés suivantes, savoir—

1° Un lot de terre dans l'îlet compris entre les rues Français, Champs-Elysées, Morales et Urquhart, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue des Français, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble, une maison double couverte en ardoises, ayant huit chambres, deux citernes, lieux d'aisance, cour briquetée, etc., etc.; louée $12 par mois.

2° Un terrain vide dans le carré d'îlet compris entre les rues Dorgenois, Rocheblave, Annety et St-Bernard, mesurant 30 pieds de face à la rue Dorgenois sur 110 pieds de profondeur; lequel lot de terre est désigné par le No 8 de l'îlet No 26. Le tout d'après les plans qui sont exposés à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant F. L. Fonchy, notaire.

Les acquéreurs assumeront les taxes pour l'année 1889 en sus du prix d'acquisition.

Un dépôt de 20 pour cent comptant sera exigé.

24 nov—24,30—déc 7,14,21,28

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Oliver Beirne.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division E.—No 26,140.

PAR E. CURTIS, Encanteur—Bureau 201 rue du Canal—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E., juge Albert Voorhies, daté 18 novembre 1889, je procéderai à la vente le LUNDI, 2 décembre 1889, à 11 heures A. M. sur les lieux avenue Washington, entre Camp et Chestnut, connue comme la

Résidence Burnside,

La propriété ci-après décrite, à savoir :

—UN LOT DE—

Meubles de maison et effets,

Comprenant : Magnifique salon, Lit, Meubles de salle à manger et de vestibule, Draperies, Ornements, Cristaux, Plaqué, Faïence, Literie, Tapis, Etagères à vis, etc.,

Aussi—La plus belle galerie de Peintures dans le Sud, contenant des modèles des artistes illustres.

On peut obtenir des catalogues en s'adressant à l'encanteur.

Le tout étant de qualité supérieure et en parfait ordre, d'après un inventaire enliassé.

Les cartes d'entrée pour examiner les objets vendredi et samedi précédant le jour de la vente peuvent être obtenues de l'encanteur.

Conditions—Comptant.

10nov—10 12 17 18 19 20 21 24 27 30—déc1 2

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions d'Assurance et du Rosetta Gravel Co.

Succession de J. M. Seixas, décédé.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur,—Bureau, No 13 rue Carondelet.—JEUDI, 5 décembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A, en date du 23 novembre 1889. Dossier No 27,307, pour le compte de la succession de J. M. Seixas, décédé, à l'encan, il sera vendu :

20 actions du fonds capital de la New Orleans Insurance Association de $30, chacune payée.

2 actions du fonds capital du Rosetta Gravel Co. de $100 chacune sur lesquelles il est dû $60 sur chacune des actions.

Conditions—Comptant avant le transfert.

24 nov—24 29 30—déc 2 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une belle voiture avec chevaux.

Succession de John Higgins, décédé.

A l'encan, pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, Encanteur, Bureau No 13 rue Carondelet — Le SAMEDI, 30 novembre 1889, à 11 heures A. M. à l'écurie de B. Galvin, No 235 rue Gravier, entre les rues Baronne et Dryades, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 18 novembre 1889, Dossier No 28,406, pour compte de la succession de John Higgins, décédé, il sera vendu à l'encan :

Une voiture, deux chevaux et harnais.

Conditions—Comptant sur les lieux.

20 nov—20 23 26 à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DE VALEUR

Dans le Sixième District.

Un joli cottage double

Coin des rues Jersey et Bellecastle,

Avec deux lots de terre.

Un cottage à double corps de logis

Contigu à la propriété ci-dessus,

Nos 745 et 747 rue Jersey.

Un cottage simple recouvert en ardoises

No 742 rue Jersey.

Adjacent au cottage ci-dessus.

Succession de Mme Susanna Attenhofer, décédée.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 7 décembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près de la rue Gravier, par ordre de, et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 30 octobre 1889, pour compte de la succession de Susanna Attenhofer, décédée, Dossier 27,330, il sera vendu à l'encan :

Coin des rues Jersey et Bellecastle, quatre lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jersey, ou Annunciation, Laurel, Dufossat et Bellecastle, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4, contigus l'un à l'autre, et mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de 110 pieds, le lot No 1 formant l'encoignure des rues Jersey et Bellecastle, toutes entre lignes parallèles d'après un plan à l'endroit de la vente.

Les améliorations comprennent ce qui suit : Sur les lots Nos 1 et 2, il y a un Cottage à double corps de logis recouvert en ardoises, ayant 3 chambres, citerne et hangar de chaque côté.

Sur le Lot No 3 il y a un cottage à double corps de logis recouvert en ardoises Nos 745 et 747 rue Jersey, ayant 2 chambres, citerne, etc de chaque côté.

Sur le Lot No 4 il y a un cottage simple recouvert en ardoises, avec 6 chambres, cuisine, 2 citernes, hangars, etc., etc., et connu comme le No 742 rue Jersey.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans avec 8 p/0 d'intérêt par an, du jour de la vente, et aussi toutes les clauses de garantie usuelles, 10 0/0 devant être payé comptant sur les lieux, toutes les taxes de 1889 doivent être payées par la succession.

Actes de vente pardevant E. Commagère, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

3 nov—3,10,17 24—déc 1 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bouilloires, Machines, Pompes, Etc.,

—DANS L'AFFAIRE DE—

E. Luckner, Jr., vs. Ses Créanciers.

VENTE DE SYNDIC,

A l'encan, pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—LUNDI, 2 décembre 1889, à 10 1/2 heures A. M., au local No 147 rue South Peters, près de la rue Girod, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", daté le 20 novembre 1889, Dossier No 28,016 dans l'affaire de E. Luckner, Jr., vs. ses Créanciers, il sera vendu à l'encan—

Une bouilloire, machine, pompes et divers, d'après un inventaire enregistré à la dite cour, dont on peut voir une copie au bureau de l'encanteur.

Termes—Comptant avant livraison.

24nov—23 24 28 jusqu'à date.

Proclamation du Gouverneur

Révocation des restrictions de la Quarantaine.

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF, Etat de la Louisiane.

Attendu qu'à une séance du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane qui a eu lieu en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 17me jour du mois d'octobre 1889, une résolution fut adoptée priant le Gouverneur de lancer une proclamation, révoquant à partir du 1er novembre prochain toutes les restrictions quarantainaires à l'endroit des navires arrivant au port de la Nouvelle-Orléans :

Donc je, Francis T. Nicholls, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en vertu du droit dont je suis revêtu par la loi, révoque et annule la Proclamation annuelle de Quarantaine émise par moi le 16me jour du mois d'avril 1889, révocation et annulation devant prendre effet à partir du 1er Novembre 1889.

{ SCEAU } Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane en la ville de Bâton-Rouge, le 31me jour d'octobre A. D. 1889.

FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de la Louisiane.

Par le Gouverneur :
GEO. SPENCER,
Sous Secrétaire d'Etat.

26 oct—31

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO

Vente sans réserve de bottes et souliers.

PAR HENRY STERN & CIE, encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, VENDREDI, 29 novembre 1889, à 11 heures a. m., dans leur salle d'encan, No 86 rue du Canal—

Un grand assortiment choisi de bottes et souliers, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions—A la vente. 29 nov—1f

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions de la Compagnie de l'Hôtel St-Charles.

Succession de A. [illegible].

No 26,844—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet — LUNDI, 9 décembre 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 novembre 1889, pour le compte de la dite succession.

50 actions du fonds capital de la compagnie de l'Hôtel St-Charles.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

29 nov—29—déc 7 8 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de salon en bois de rose recouverts de brocatelle Solferino. Meubles de salon en noyer recouverts de soie solferino. Meubles de salon en noyer recouverts de brocatelle Bismarck. Pendule et candélabres en bronze. Meubles de salle à manger en chêne. Meubles de chambre à coucher Victoria en bois de rose. Lustres à gaz. Tables M. T.; fauteuils et berceuses C. S.; Prie-Dieu; ornements de cheminée; glaces; armoire à glace; chaises longues; lavabos; lits Victoria; armoires; nattes; rugs, etc.

Dans l'affaire des enfants mineurs de P. E. [illegible].

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division F.—No 28,276.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 30 novembre 1889, à 10 heures et quart du matin. Il sera vendu à l'encan au No 107 rue Royale, entre St-Louis et Toulouse en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date le 18 novembre 1889, pour compte des dits mineurs le contenu de la maison ci-dessus; comprenant les meubles ci-dessus mentionnés.

Conditions—Comptant.

19 nov—19 23,26,29,30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Thomas [illegible] et de sa femme.

No 28,142—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 30 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 octobre 1889, il sera vendu à midi, pour compte de la dite succession.

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, îlet No 138, borné par les rues d'Hémécourt, Lopez, Rendon et Baudin, désigné comme lot No 2, et mesurant 30 pieds 10 pouces de face à la rue d'Hémécourt sur 109 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.

27 oct—27—2 9 16 23 30 nov

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété commerciale de choix dans le Premier District, No 120 rue Sud Rampart, près du marché Poydras. Une moitié d'intérêt indivisée dans le Washington Bath House, situé au Fort [illegible].

Vente à l'encan avec des conditions faciles.

Dans l'affaire de la succession de John [illegible].

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.—No 27,364.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 14 décembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 18 novembre 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Sud Rampart, Perdido et Poydras, désigné par le No 26 sur un plan de J. Pilié, en date du 16 mai 1832 et mesurant 26 pieds de face à la rue Sud Rampart sur 102 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, couverte en ardoises, désignée par le No 120 rue Sud Rampart, contenant 8 chambres, 2 cabinets et galerie en arrière, véranda en avant sur la banquette et dans la cour une bâtisse séparée à deux étages, contenant 4 chambres, citerne, lieux d'aisance, hangar, cour pavée, etc. La partie inférieure de la bâtisse est subdivisée en deux magasins.

Cette propriété offre des attractions extraordinaires comme site de choix pour affaires, commandant un loyer sûr et rémunérateur.

Aussi, la moitié indivise de l'intérêt du Washington Bath House, situé au Fort [illegible], dont les revenus pour cette année étaient de $120.

Pour la propriété foncière :

Conditions—Un tiers ou plus comptant, balance à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de vente jusqu'à parfait paiement, garanti par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété vendue. L'acte devant porter toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocats en cas de poursuites pour en forcer le paiement. Les améliorations devant être tenues assurées et la police transférée au détenteur des billets. L'acquéreur devant payer en sus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889. L'acte de vente pardevant Fred. Kirchner, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour garantir la vente et pour la moitié indivise de la dite Washington Bath House, comptant sur les lieux.

Voir le plan à la Bourse.

24 nov—24 30—déc 7 14 21 28

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

Propriété de valeur dans le Quatrième District.

Succession de Mathias [illegible].

No 27,543—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 176 rue Commune — SAMEDI, 14 décembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement et à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 31 octobre 1889, et rendu dans la succession ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Jackson, les rues Philip, White et Race ou Franklin, désigné comme lot No 19, et mesurant 26 pieds 3 pouces 3 lignes de face à la rue Philip, sur 131 pieds 3 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No 20, et 129 pieds 5 pouces 1 ligne de profondeur sur l'autre ligne de côté; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant une bâtisse en bois, etc.

Conditions—Comptant; un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

13 nov—13 16 23 30—déc 7 14

MAGNIFIQUE COTTAGE DOUBLE.

Nos 319 et 319 1/2 rue Chippewa.

Succession de Mme G. [illegible].

No—, Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.—George G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune.—SAMEDI, 7 décembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 29 novembre 1889, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le Cottage double susmentionné, en bois, couvert en ardoises, Nos 319 et 319 1/2 rue Chippewa, entre les rues Philip et [illegible] (îlet borné par la rue Annunciation), retiré de la banquette, avec joli parterre et galeries devant et derrière, 3 chambres [illegible], cuisine, lieux d'aisance, hangar à bois et à charbon, allées de côté, citerne, etc. de chaque côté, loué à raison de $288 par an. Le terrain mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, convenable aux églises, écoles, marchés et lignes de chars.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à 1 et 2 ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses habituelles de sécurité; un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis.

Acte de vente pardevant Andrew Hero, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.

3 nov—3 9 16 23 30—7 déc

Propriété de logement rémunérative.

Rue du Camp entre Lyon et Upperline.

Succession de Rosario Montalbano.

No 27,836—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau 176 rue Commune—SAMEDI, 21 décembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 12 novembre 1889 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée.

Deux certains lots de terre, Nos 2 et 3, dans l'îlet borné par les rues Camp, Magazine, Lyon et Upperline, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Camp, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage double avec 3 chambres de chaque côté et un cottage simple ayant 3 chambres, dépendances, etc. Le tout se louant à raison de $15 par mois. Double ligne de char rue Magazine et dans un voisinage s'améliorant.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant faire le dépôt usuel de 20 pour cent.

Acte de vente pardevant J. [illegible] Spearing, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 nov—16 23 30—déc 7 14 21

Mme E. HUREAU,

MODISTE FASHIONABLE,

No 266 RUE DU CANAL.

STYLE PARISIEN.

Nouveaux modèles de Corsets français et d'ornements de robes une spécialité.

1er sept—Sm—Dim.